

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

N° : 200-06-000204-167

CHARLES PROULX
et
SIMON MARCEAU
et
ASSOCIATION DES AGRICULTEURS
LÉSÉS PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE
(A.L.F.A)

Demandeurs

c.

FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
et
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesses

RÉPONSE

(Art. 145 et 147 C.p.c.)

Le Procureure générale du Québec, défenderesse, répond à la présente affaire afin de :

convenir d'un règlement et propose : une médiation ou
 une conférence de règlement à l'amiable.

contester la demande;
 établir le protocole de l'instance avec les autres parties.

Les coordonnées de la Procureure générale sont les suivantes :

Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656
lavoie-rousseau@justice.gouv.qc.ca

Le Procureure générale est représentée par Me Pascal Painchaud, avocat, à la même adresse.

Québec, le 8 juin 2016

Lavoie Rousseau

Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)
Avocats de la Procureure générale du Québec